

La route départementale D178 est un axe majeur de mobilités, reconnu d'intérêt régional par la Région des Pays de la Loire, reliant Nantes, Challans à la côte vendéenne.

Les enjeux sont à la fois sécuritaires, économiques et touristiques, mais concernent les conditions de circulation quotidienne de plus de 25.000 automobilistes. Né en 1989, ce projet portait l'espoir de relier la capitale ligérienne (via l'A83) à la seconde ville de Vendée, en une demi-heure de trajet.

Sur les 34 km qui séparent Nantes de la frontière vendéenne, 16 km ont été réalisés, en continu, en 2x2 voies. Côté vendéen, il ne reste qu'une dizaine de kilomètres à transformer, mais l'essentiel est déjà fait depuis 2006.

Suite à la très forte mobilisation des élus et des chefs d'entreprise de Grand Lieu en 2015, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique relançait sur cet axe les travaux d'infrastructure routière avec le soutien conséquent de la Région des Pays de la Loire. L'échangeur de Viais a été réalisé et livré en 2021 avec une portion complémentaire de 2x2 voies.

Afin de favoriser les alternatives à la voiture individuelle et adapter l'infrastructure à la forte circulation existante sur cet axe majeur, le Département de Loire-Atlantique souhaite transformer la RD 178 en une route à 2x2 voies, entre l'échangeur de Tournebride et l'autoroute A83. Le projet comprend également la création d'une voie réservée aux transports collectifs et aux covoitureurs, entre l'échangeur de Viais et l'autoroute A83.

Ce dispositif pourrait ainsi prolonger la voie réservée mise en place par l'Etat sur l'A83 entre la RD 178 et le périphérique. Compte-tenu de l'intérêt régional de cet axe, la région des Pays de la Loire apporte un soutien financier important de 10 millions d'euros.

Afin de prendre en compte l'avis des usagers et des riverains, le Département mène une concertation publique du 11 avril au 12 mai 2024.

Cette concertation est l'occasion de présenter les objectifs, caractéristiques et enjeux des aménagements envisagés. Elle permettra de débattre notamment de :

- L'opportunité de la mise à 2x2 voies de la section Sud allant de l'échangeur de Tournebride jusqu'à l'échangeur de Viais,
- L'opportunité de la mise à 2x2 voies ainsi que la mise en place d'une voie réservée aux transports en commun et covoiturage de la section Nord depuis l'échangeur de Viais jusqu'à l'A83.

Elle portera également sur différents aspects liés au projet comme :

- Les enjeux de mobilité et d'évolution des modalités de déplacement,
- Les enjeux de sécurité de l'itinéraire,
- La pertinence des mesures proposées pour limiter l'impact sur le milieu naturel et le paysage : typologie, implantation,
- La pertinence des mesures liées aux enjeux territoriaux et humains : terres agricoles et zones d'activité, cadre de vie et nuisances, circulation pendant les travaux.

Afin de poursuivre l'aménagement de la section nord vers l'A83, prioritaire compte tenu de la réalisation d'une voie réservée, la mise à jour des inventaires environnementaux est en cours. Les études techniques sont lancées pour intégrer la voie réservée au projet et la mettre en service dès que possible.

Dans le calendrier fixé, il est prévu une réalisation du tronçon nord d'ici 2028, et celui du tronçon sud au-delà de 2028, sachant que le Programme Pluriannuel d'Investissement départemental ne prévoit pas la réalisation de ce dernier d'ici 2032.

**La commune de La Chevrolière salue et émet un avis favorable à la réalisation de cette opération entre Tournebride et l'A83. Aussi, elle soutient la réalisation d'une voie réservée entre Viais et l'A83. En revanche, en raison des dramatiques accidents mortels passés et des enjeux de mobilités, la commune de La Chevrolière demande à ce que le tronçon sud soit également réalisé d'ici 2028.**

Ce dernier tronçon de seulement 2,4 km est circulé aujourd'hui par 23.000 véhicules, et demain davantage. Il est également emprunté par la ligne régionale 313 express, dont le cadencement a vocation à se développer pour alimenter les parcs d'activités économiques de Grand Lieu, notamment le parc majeur de Tournebride.

Enfin, comme le stipulent les enjeux de la concertation, la sécurité de l'itinéraire est la priorité, or les accidents mortels se sont malheureusement produits sur ce tronçon sud.

**Ainsi, la commune de La Chevrolière demande la révision du calendrier prévisionnel pour une réalisation totale d'ici 2028.**

Concernant l'aménagement, il est prévu la suppression des passerelles de Thubert et celle vers Malabrit, ainsi que la réalisation d'une liaison douce entre Tournebride et Thubert.

Pour ce qui est des passerelles, **il est impératif pour autant que la desserte agricole soit prise en compte**, notamment pour les agriculteurs exploitant des parcelles à l'est et à l'ouest de la future 2x2 voies.

Concernant la demande de la commune d'une liaison douce, cette dernière a pour objectif de permettre une boucle de promenade pour les habitants et randonneurs.

**En revanche, la commune ne veut pas que celle-ci se fasse au détriment d'espaces boisés, de haies bocagères, de zones humides ou qu'elle ne soit possible que par expropriation ; dans ce cas, la commune demanderait au Département l'abandon de cette liaison piétonne.**

M. le Maire,



Johann BOBLIN

